

D'ailleurs le mot *effet* désigne également une traite ou un billet; tandis que le mot *billet* ne s'applique pas à une traite. Il est donc plus juste d'employer le mot *effet* de préférence à billet, quand nous voulons parler des traites et des billets d'une manière générale.

On appelle « Effets en portefeuille », les effets à recevoir qu'on n'a pas encore négociés (escomptés), et « Effets en circulation », les effets à recevoir qu'on a négociés.

Les billets souscrits, les traites acceptées en faveur de quelqu'un à qui nous ne devons rien, sont des « Effets de complaisance », et non « d'accommodation » (Accommodation Bill). Ces effets sont encore dénommés: valeur de circulation, effet fictif, papier de cavalerie. Les effets de complaisance sont souvent l'antichambre de la faillite.

On appelle: *Broche*, un effet dont la valeur nominale est au-dessous de \$25.; *Papier brûlant*, un effet qui est sur le point d'échoir: nous avons à faire face à deux papiers brûlants dont l'un, aujourd'hui, un billet de \$ 1000, et l'autre, demain, une traite de \$800.; *Papier court*, un effet de commerce dont l'échéance ne dépasse pas trente jours: paiement au comptant ou en papier à courte échéance; *Papier long*, un effet de commerce dont l'échéance dépasse un mois: pour régler ce compte, je vous signerai un papier long; *Quatre-chiffres*, un effet de commerce dont la valeur nominale est de \$1000 à \$9999, c'est-à-dire ayant quatre chiffres.

Le registre dans lequel nous inscrivons les billets et les traites se nomme: Echancier des Effets à payer, ou, selon le cas, Echancier des Effets à recevoir, et non: Livre des Billets payables, Livre des Billets recevables.

Il en est ainsi des expressions « Comptes payables » et « Comptes recevables », qui devraient être remplacés par: Fournisseurs, Clients.

Disons également: Grand livre Fournisseurs, Grand Livre Clients, et non: Grand livre Comptes payables, Grand livre Comptes recevables.

Dans un bilan, une balance de vérification, écrivons *Fournisseurs* ou *Créanciers*, *Clients* ou *Débiteurs*, de préférence aux mots: *Comptes payables* et *Comptes recevables*. Dans les maisons importantes, le compte Clients donne généralement lieu aux divisions